



PRÉFÈTE DU GERS

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement Occitanie

Auch, le 21/02/2020

Unité interdépartementale des Hautes-Pyrénées et du Gers

Le directeur régional

Subdivision environnement industriel du Gers

à

Affaire suivie par : Régis ROBERT

Courriel : [regis.robert@developpement-durable.gouv.fr](mailto:regis.robert@developpement-durable.gouv.fr)

Téléphone : 05 62 44 59 62

Courriel : [uid-65-32.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr](mailto:uid-65-32.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr)

Madame la Préfète du Gers  
Bureau du droit de l'environnement  
3, place du préfet Claude Erignac  
32007 AUCH CEDEX

Nos réf. : 2020-32-045

Vos réf. : transmission du 05/11/19

**Objet** : demande d'enregistrement SEDE ENVIRONNEMENT à Castéron

## Bordereau d'envoi

| Désignation des pièces :   | nombre : | date :   |
|--|----------|----------|
| Rapport proposant un arrêté d'enregistrement pour l'exploitation, par SEDE ENVIRONNEMENT, de deux activités de compostage de déchets non-dangereux à Castéron. | 1        | 20/02/20 |
| Projet d'arrêté préfectoral d'enregistrement   | 1        | /        |

**Observation** : Pour suite donner

Le projet d'AP portant enregistrement est à envoyer à :

SEDE ENVIRONNEMENT, Régent Parck II, bât 2B, 2460 voie l'Occitane 31670 LABÈGE

Pour le directeur régional et par délégation,  
le chef de l'unité interdépartementale  
des Hautes-Pyrénées et du Gers

Philippe BIRON